

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU DATE 03 03 2026

L'an deux mille vingt-six, le trois mars, à vingt heures trente, le conseil municipal de Pacé, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Hervé DEPOUEZ, maire.

Étaient présents :

M. DEPOUEZ
M^{me} LE GALL
M. ROUAULT
M^{me} LEFEBVRE-BERTIN
M. BOUFFORT
Mme CABANIS
M. GARNIER
M^{me} BOISNARD
M. AUBERT
M^{me} MASSART
M. TRUBERT
M. MOKHTARI
M. BABOU
M^{me} LOCHOU-REGNARD
M. PHILOUX
M. CHAIZE
M^{me} HERCEG-GALESNE
M^{me} DANIELOU
M^{me} PAIMPARAY-KANY
M^{me} LEVENÉ
M. PAUGAM
M. LEMARCHAND
M^{me} BATAILLE
Mme SIMONESSA
M. PERRUDIN
Mme QUEMENER
Mme MAUGEAIS
M. GAISLIN
M. BAILLY
M. DUPLESSIX

Date de convocation : 24/02/2026

Nombre de conseillers en exercice : 33
Présents à l'ouverture de la séance : 26

Quorum réuni

Étaient excusés :

Mme KHAN a donné pouvoir à Mme CABANIS.
M. MOKHTARI a donné pouvoir à M. GARNIER jusqu'à 20h48.
M. CHAIZE a donné pouvoir à M. ROUAULT jusqu'à 21h02
M^{me} BRICE a donné pouvoir à M. PHILOUX.

Étaient absents :

M. CORVOL.
M. BABOU jusqu'à 20h35.
Mme SIMONESSA jusqu'à 20h35.

Secrétaire de séance :

M^{me} BOISNARD.



40/01 – 03 mars 2026

Budget ville – Reprise anticipée et affectation du résultat de l'exercice 2025

Le rapporteur,

- fait part à l'assemblée de son souhait de reprendre les résultats de l'exercice 2025 avant l'arrêté des comptes conformément aux dispositions des articles R 2221-48.1 et T 2221-90 -1 du CGCT.

Il indique que cette reprise des résultats est établie sur la base des estimations, après clôture de l'exercice 2025 et à la fin de la journée complémentaire dudit exercice avant la date limite du vote du budget (cf. L2311-5 du CGCT). Ces résultats sont repris pour la totalité.

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025,

Constatant que la balance provisoire, attestée par le comptable public, fait apparaître un solde positif global de 1 279 942,85€ dont + 1 079 942,85€ pour la section de fonctionnement et +200 000€ pour la section d'investissement,

- propose d'effectuer la reprise anticipée des résultats provisoires pour 2025 et à les affecter comme suit au budget 2026 :

FONCTIONNEMENT	
a RESULTAT DE L'EXERCICE N-1 - Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	1 079 942,85
RESULTATS ANTERIEURS REPOTES	
c D 002 du compte administratif N-1 (si déficit)	0
c R 002 du compte administratif N-1 (si excédent)	200 000,00
d RESULTAT A AFFECTER : d = a+c	1 279 942,85
(si d est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
INVESTISSEMENT	
e Solde cumulé d'investissement N-1- D 001 (si négatif)	1 168 867,27
e Solde cumulé d'investissement N-1- R 001 (si positif)	-
f Solde des restes à réaliser d'investissement N-1	28 520,59
BESOIN DE FINANCEMENT = e + f	1 140 346,68
CALCUL DE L'AFFECTATION MINIMUM	
1/ Affectation en réserves R.1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement)	1 140 346,68
2/ Report en exploitation R 002	139 596,17
AFFECTATION DECIDEE	
1/ Affectation en réserves R 1068 en investissement	1 168 867,27
2/ Excédent de fonctionnement reporté R 002	111 075,58

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2311-5, R. 2311-11 à R. 2311-13 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Considérant l'avis favorable de la commission Finances du 18 février 2026 ;

le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE :

la reprise des résultats définitifs 2025 et les affecte comme suit :

- article 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » : 1 168 867,27 euros
- article 001 « déficit d'investissement reporté » : 1 168 867,27 euros
- article 002 « excédent de fonctionnement reporté » : 111 075,58 euros

AUTORISE :

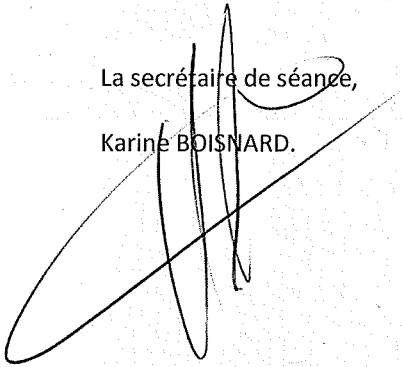
Le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

VOTE : Unanimité.

Quorum réuni 28 élus présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
pour copie conforme,

La secrétaire de séance,
Karine BOISNARD.



Le Maire,
Hervé DEPOUEZ.

